COMITE DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE DE LA LIGUE NATIONALE FRANCAISE CONTRE LE CANCER

1, Rue du Vivarais 54500 VANDOEUVRE LES NANCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Etabli par NEXIOM AUDIT

Exercice clos le 31 décembre 2020



Technopôle Nancy-Brabois 4 allée de Longchamp - 54600 Villers-lès-Nancy Tél. 03 83 56 05 66

COMITE DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

DE LA LIGUE NATIONAL FRANCAISE

CONTRE LE CANCER

1, rue du Vivarais - 54 500 VANDOEUVRE LES NANCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Départemental de Meurthe et Moselle de la Ligue Nationale Française contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés :

- dans la partie « Dérogations » de l'Annexe au paragraphe « cotisation des Comités Départementaux » concernant la cotisation statutaire de 10 % versée par le Comité à la Ligue Nationale qui est calculée, comme chaque année, sur les ressources de l'exercice précédent.
- dans la partie « Changement de méthode comptable » de l'Annexe concernant le changement de méthode comptable suite à la première application du règlement ANC n°2018-06, sans impact spécifique sur les comptes.







Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leur perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

La note « Evénements significatifs de l'exercice » de l'annexe expose les conséquences de cette crise dans les états financiers de votre association.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la présentation du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et du Compte Emplois Ressources (CER).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincerité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels..

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le comité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Comité.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Comité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villers-lès-Nancy, le 25 mars 2021

NEXIOM AUDIT Commissaire aux Comptes

Isabelle CHAILLET

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN ACTIF

	Exercice clos le	Exercice précédent
ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
	(12 mois)	(12 mois)

	Brut	Amort, & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE			_ =			
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés,						
logiciels, droits et valeurs similaires	819,00	819,00	_ =			
Immobilisations corporelles						
. Autres immobilisations corporelles	322 028,61	224 641,43	97 387,18	4,09	125 657,53	5,57
Immobilisations financières						
. Autres titres immobilisés	56 374,18		56 374,18	2,37	53 980,56	2,39
TOTAL (I)	379 221,79	225 460,43	153 761,36	6,46	179 638,09	7,96
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 760,00		2 760,00	0,12	3 801,05	0,17
. Autres	222 566,43		222 566,43	9,36	329 346,35	14,60
Disponibilités	1 997 482,11		1 997 482,11	83,97	1 740 789,66	77,16
Charges constatées d'avance	2 302,45		2 302,45	0,10	2 506,44	0,11
TOTAL (II)	2 225 110,99		2 225 110,99	93,54	2 076 443,50	92,04
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (0 + I + II + III + IV + V)	2 604 332,78	225 460,43	2 378 872,35	100,00	2 256 081,59	100,00

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN PASSIF

PASSIF		31/12/2020 31/12/20		Exercice préd 31/12/20 (12 mois	19
FONDS PROPRES Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres avec droit de reprise Réserves . Réserves pour projet de l'entité . Autres Excédent ou déficit de l'exercice FONDS REPORTES ET DEDIES Fonds dédiés	TOTAL (I)	820 631,87 1 058 487,11 187 338,00 2 066 456,98 75 588,51	34,50 44,50 7,88 86,87	543 442,53 1 058 487,11 277 189,34 1 879 118,98 86 575,68	24,09 46,92 12,29 83,29
PROVISIONS Provisions pour charges DETTES Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Autres dettes	TOTAL (II) TOTAL (III) OTAL (IV)	75 588,51 75 588,51 2 543,00 2 543,00 74 952,20 11 786,16 147 545,50 234 283,86	3,18 3,18 0,11 0,11 3,15 0,50 6,20 9,85	95 641,15 19 196,98 173 882,80 288 720,93	3,84 3,84 0,07 0,07 4,24 0,85 7,71
ENGAGEMENTS REÇUS Legs nets à réaliser: - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre ENGAGEMENTS DONNÉS	I + IV + V)	2 378 872,35	100,00	2 256 081,59	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	65 832,00		75 616,00		-9 784	-12,93
Ventes de biens et services	00 002,00		700,000		0.0.	12,00
Ventes de biens	1 352,00		1 352,00			0,00
Ventes de prestations de services	168,38		5 745,07		-5 577	-97,07
Produits de tiers financeurs	,		3.7.137			
Concours publics et subventions d'exploitation	3 988,00		24 065,00		-20 077	-83,42
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	643 198,34		944 033,57		-300 835	-31,86
Legs, donations et assurances-vie	317 927,97				317 927	N/S
Contributions financières	31 607,90				31 607	N/S
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges			17 140,00		-17 140	-100,00
Utilisations des fonds dédiés	10 987,17	,	22 823,32		-11 836	-51,85
Autres produits	2,25		372 093,51		-372 091	-99,99
Total des produits d'exploitation (l)	1 075 064,01		1 462 868,47	4,44	-387 804	-26,50
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	779,68		808,25		-29	-3,58
Autres achats et charges externes	317 008,38	- 7	431 909,95		-114 901	-26,59
Aides financières	417 272,57		521 213,55		-103 941	-19,93
Impôts, taxes et versements assimilés	538,12		1 676,13		-1 138	-67,89
Salaires et traitements	34 228,81		94 250,33		-60 022	-63,67
Charges sociales	12 918,08		41 100,17		-28 182	-68,56
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	28 270,35		27 385,52		885	3,23
Dotations aux provisions	877,00				877	N/S
Reports en fonds dédiés			7 423,00		-7 423	-100,00
Autres charges	71 577,37		71 322,55		255	0,36
Total des charges d'exploitation (II)	883 470,36		1 197 089,45		-313 619	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	191 593,65		265 779,02		-74 186	-27,90
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	3 637,35		14 832,32		-11 195	-75,47
Total des produits financiers (III)	3 637,35		14 832,32		-11 195	-75,47
CHARGES FINANCIERES:						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 637,35		14 832,32		-11 195	-75,47
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	195 231,00		280 611,34		-85 380	-30,42
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)						
I OTAL MAR DEPORTED AND ADDRESS (VI)	I	I	I	I	1	I

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos 31/12/202 (12 mois)		9 absolue	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES: Sur opérations de gestion	7 152,00		7 152	N/S
Total des charges exceptionnelles (VI)	7 152,00	:	7 152	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-7 152,00		-7 152	N/S
Impôts sur les bénéfices (VIII)	741,00	3 422,00	-2 681	-78,34
Total des produits (I + III + V)	1 078 701,36	1 477 700,79	-398 999	-26,99
Total des charges (II + IV + VI + VIII + VIII)	891 363,36	1 200 511,45	-309 148	-25,74
EXCEDENT OU DEFICIT	187 338,00	277 189,34	-89 851	-32,41
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS:				
Dons en nature	1 100,40	1 191,00		
Prestations en nature Bénévolat	63 436,96	87 304,00		
TOTAL	64 537,36	88 495,00		
CHARGES:				
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services	1 100,40	1 191,00		
Prestations Personnel bénévole	63 437,00	87 304,00		
TOTAL	64 537,40	88 495,00		



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 31/12/2020

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENT	TATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	4
	1.1 OBJE	r social	4
	1.2 NATU	IRE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES	4
		EMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	
2.	PRINCIP	ES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
	2.1 PRING	CIPES GÉNÉRAUX	6
	2.1.1	Préambule	6
	2.1.2	Cadre légal de référence	6
	2.1.3	Changement de méthode comptable	6
	2.1.3.		6
	2.1.3.		
	2.1.3.		8
	2.1.4	Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels	
		GATIONS Cotisation des Comités Départementaux	
	2.2.1		
3.	INFORM	IATIONS RELATIVES AU BILAN	9
	3.1 NOTE	S SUR LE BILAN ACTIF	9
	3.1.1	Principes généraux	9
	3.1.2	État de l'actif immobilisé (brut)	
	3.1.2.		
	3.1.3	Amortissements de l'actif immobilisé	
	3.1.4	Méthode et durées d'amortissements	
	3.1.5	Tableau de variation des immobilisations financières	
	3.1.6	Stocks	
	3.1.1	Etat des échéances des créances	
	3.1.2	Tableaux des dépréciations	
	3.1.3	Disponibilités Produits à recevoir par postes du bilan	
	3.1.4 3.1.5	Charges constatées d'avance	
		ES SUR LE BILAN PASSIF	
	3.2.1	Tableau de variation des fonds propres	
	3.2.2	Fonds dédiés	
	3.2.3	Provisions pour risques et charges	
	3.2.3.		
	3.2.3.	Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés	15
	3.2.4	Dettes	15
		1 Etat des échéances	
	3.2.4.		
	3.2.5	Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)	16
4.	INFORM	NATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	17
	4.1 COM	PTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	17
	4.2 PROI	DUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	19
	4.2.1	Produits liés à la générosité du public	
	4.2.1	1 Cotisations sans contrepartie	19
	4.2.1		
	4.2.1		
	4.2.1.	4 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)	
	4.2.2 4.2.2		
	4.2.2		
	4.2.2	3 Autres produits non liés à la générosité du public	20
	4.2.3	Subventions et autres concours publics	20
	4.2.4	Reprises sur provisions et dépréciations	21

	4.2.5	Utilisation des fonds dédiés	
	4.3 CHAI	RGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	21
	4.3.1	Modalités de répartition des charges	21
	4.3.2	Missions sociales	22
	4.3.3	Frais de recherche de fonds	22
	4.3.3	1 Frais d'appel à la générosité du public	22
	4.3.3		
	4.3.4	Frais de fonctionnement	
	4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations	
	4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	
	4.4 CON	TRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	
	4.4.1	Principes généraux	23
	4.4.2	Principes de valorisation	
	4.5 TABL	EAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	25
	4.6 AUTI	RES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	
	4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes	26
	4.6.2	Charges et produits exceptionnels	
	4.7 CON	PTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	27
	4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	
	4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public	30
	4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	30
	4.7.4	Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice	30
5.	ALITDE	SINFORMATIONS DE L'ANNEXE	31
٥.			
	5.1 AUT	RES INFORMATIONS	
	5.1.1	Informations relatives aux bénévoles	
	5.1.2	Informations relatives au personnel salarié	
	5.1.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	
	5.1.4	Certification du nombre d'adhérents	32

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organises étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

· Actions de recherche :

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

· Actions en direction des malades :

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

· Actions d'information, et de prévention, dépistage :

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

· Actions de formation :

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements;

• Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Sur le plan national

Le Comité 54 a soutenu 6 projets de recherche nationaux labellisés par le Conseil scientifique national pour un montant de 280 000 €.

> Sur le plan interrégional

Les projets de recherche de 3 équipes, sélectionnés par le Conseil scientifique interrégional, ont été soutenus pour un montant de 31 000 €.

> Sur le plan « Aide aux personnes malades »

Les soins de support (Activité Physique Adaptée, socio-esthétique, sophrologie) proposés couramment en présentiel aux personnes touchées par le cancer ont dû être interrompus durant les périodes du 16 mars au 15 septembre et depuis le 30 octobre 2020.

Il en a été de même pour les séances de sophrologie et de socio-esthétique proposées au sein du service d'oncopédiatrie du CHRU de Nancy.

Les séances d'Activité Physique Adaptée pour les enfants de retour à domicile après hospitalisation ont été maintenues en visioconférence.

Enfin, le soutien psychologique et les commissions sociales pour aides financières ont également été maintenus.

> Sur le plan de la prévention

Le projet « Espaces sans tabac en Grand Est » sélectionné et financé par l'ARS Grand Est et par le Régime Local d'Assurance Maladie Alsace Moselle devait prendre fin le 31 décembre 2020. Du fait de la situation sanitaire, ce projet dont le Comité 54 assure la coordination régionale et la responsabilité de la gestion financière, a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2021.

Par ailleurs, le Comité de Meurthe et Moselle est un acteur très investi dans la promotion du dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal dans tout le département.

> Sur le plan évènementiel

Malgré le fait que l'opération « Une rose, un espoir » 2020 n'ait pas pu avoir lieu, quatre secteurs de motards ont cependant récolté une somme de 54 000 €, ce qui a permis d'effectuer deux virements au profit du CHR de Toul :

le 1^{er} acompte (45 000 €) concernant l'achat d'un système d'imagerie par fluorescence pour chirurgie colorectale,

le 2ème acompte (5 500 €) pour le financement d'une plateforme APA/sophrologie.

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comités par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaitraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

Modification du plan comptable :

- Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
- o Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupe.
- . Les comptes de tiers (classe 4):
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
- Les comptes de charges (classe 6): Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
- Les comptes de produits (classe 7): De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

Traitement des fonds dédiés :

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières recues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges «
 689 Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :

- o Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
 - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
 - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
- En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

Actif:

	 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés 		0 K€
	o Créances reçues par legs ou donations		0 K€
•	Passif autres que le poste « Report à nouveau » :		
	o Fonds reportés aux legs ou donations o Dettes des legs ou donations		0 K€ 0 K€
•	Montant net, en report à nouveau	+/-	0 K€

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
 - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation »;
 - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.
 - La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature;
 - L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- Les charges sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD);
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat);
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

• Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes: valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

A STATE OF THE STA	A	and the Bankey.	C,	D STATES OF THE
Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	819	0	0	819
Immobilisations corporelles	322 029	0	0	322 029
Immobilisations financières	53 981	2 393	0	56 374
Total	376 829	2 393	0	379 222

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→		
→		
Immobilisations corporelles	0	0
→		
→		
Immobilisations financières	2 393	0
→ Parts sociales	2 393	
→		
Total	2 393	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.lmmobilisations incorporelles Amort.lmmobilisations corporelles Amort.lmmobilisations financières	819 196 371 0	0 28 270 0	0 0 0	819 224 641 0
Total	197 190	28 270	0	225 460

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 <u>Tableau de variation des immobilisations financières</u>

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	53 981	2 393	0	56 374
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total	53 981	2 393	0	56 374

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend des parts sociales de banque et 3 petits contrats de capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

		Liquidité de l'actif	
Créances	Montant brut	Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	0	0	0
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	2 760	2 760	0
→ Autres Créances	222 566	222 566	0
→ Créances reçues par legs ou donations	0	0	0
→ Charges constatées d'avance	2 302	2 302	0
Total	227 628	227 628	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Stocks	0	0	0	0
Créances	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Tota	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépré	ciation	Produit financier potentiel
	Comptable		Dotations	Reprises	potentier
Actions	0	0	0	0	0
Contrat de capitalisation	0	0	0	0	0
Obligations	0	0	0	0	0
Bons du trésor	0	0	0	0	0
Autres valeurs mobilières	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

	EXERCI	CE 2020
Rubriques	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	100 514	
Livrets et comptes épargne	1 294 666	1 386
Comptes à terme	602 302	1 502
Total	1 997 482	2 888

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Créances clients et comptes rattachés		
→ Clients intra groupe	2 760	3 478
→ Clients intra groupe FAE	0	323
\rightarrow		
\rightarrow		
Autres créances		
→ Indemnités CPAM à recevoir	0	423
→ Subventions à recevoir	7 423	7 423
→ Legs à recevoir BN	173 843	287 125
→ Dons à recevoir BN	41 300	30 213
→ Autres produits à recevoir BN	0	4 163
→		
Disponibilités	1 997 482	1 740 790
Total	2 222 808	2 073 938

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Assurances Location machine à affranchir Location photocopieur Néopost Ricoh	1055 0 435 658 155	931 342 435 655 143
Т	otal 2 303	2 506

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

	01/01/2020	Affectation	Affectation du résultat	Augme	Augmentation	Dimir	Diminution	31/12/2020
Variation des fonds propres	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
 → Fonds statutaires → Fonds de réserve générale 	1 058 487							1 058 487
 → Fonds de réserve missions sociales → Legs et donations avec contrepartie 	543 443			277 189				820 632
Fonds propres avec droit de reprise								_
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	277 189	277 189						187 338
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	1 879 119	277 189	0	277 189	0	0	0	2 066 457

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

				Ufilisation	Report	The second second
Variation des fonds dédiés	Mo	Montant initial	Fonds à engager au début de	en cours	en fonds dédiés	Fonds restant à engager
issus de :	Année	Montant	l'exercice	d'exercice (689)	(789)	en fin d'exerice
Subventions d'exploitation :		117 376	929 98	10 987	0	75 589
→ Agence Régionale de Santé Grand Est → Régime Local d'Assurance Maladie Alsace Moselle	2018	103 376	79 153 7 423	7 977 3 010		71 176 4 413
: ተ ተ ተ						
` ↑						
Ressources liées à la Générosité du Public:		0	0	0	0	0
↑						
个 个						
ተ 1						
、 个						
"Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
个						
个						
个 个						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
个个						
Total		117.376	86 576	10.987	0	75 589

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	1 666	877	0	2 543
\rightarrow				
Total	1 666	877	0	2 543

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

L'engagement retraite est calculé selon la méthode prévue par la Convention Collective des Centres Sociaux et socioculturels applicable au Comité de Meurthe et Moselle.

Le calcul ne résulte pas d'une évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié en fonction de son ancienneté acquise au 31 Décembre 2020 et en supposant un départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié. La Convention Collective prévoit une indemnité fixée à 1/60 de la rémunération annuelle brute par année d'ancienneté avec un maximum de 15 ans.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

		Degré	d'exigibilité du pa	ssif
Dettes	Montant brut		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit : → à 1 an au maximum à l'origine → à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 952	74 952	0	0
Dettes des legs ou donations	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	11 786	11 786	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres dettes	147 545	147 545	0	0
Produits constatés d'avance		0	-	-
Total	234 283	234 283	0	0

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	1 474	7 546
→ Impôt sur les sociétés	741	5 870
→ Taxe sur les salaires	0	0
→ Formation professionnelle et autres taxes	733	1 676
→ Etat charges à payer	0	0
Dettes sociales :	10 312	11 651
→ Urssaf/ Pôle emploi	2 168	2 374
→ Caisse de retraite/prévoyance	890	1 622
→ Caisse de mutuelle→ Personnel autres charges à payer	397	472
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	4 447	4 650
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	2 310	2 413
→ Prélèvement à la source	100	120
Total	11 786	19 197

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	74 952	95 641
Fournisseurs	1 666	10 442
Fournisseurs intra groupe	11 702	2 309
Fournisseurs FNP	14 258	19 515
Fournisseurs intra groupe FNP	47 326	63 375
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
Dettes des legs et donations :	0	0
Autres dettes :	147 546	173 883
Charges à payer autres	45 000	30 000
Charges à payer BN	102 546	103 883
Charges à payer intra groupe	0	40 000
Tot	al 222 498	269 524

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LALIGUE	REPORTING - COMITÉ DE MEURTHE ET MOSELLE	Décemb	Décembre 2020		embre 2019
	RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont genérosité du public
PRODUITS PAR ORIGI	INE				
1. PRODUITS LIÉS	À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-1 045 321,04	-1 045 321,04		
1.1 Cotisations son	ns contreportie	-65 832,00	-65 832,00		
1.2 Dons, legs et n	nécénot	-961 126,31	-961 126,31		a rest ga
1.3 Autres produit	s liés à la générosité du public	-18 362,73	-18 362,73	Tale and the	ne second or pay
2. PRODUITS NON	I LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-18 405,15			
2.1 Cotisations ave	ec contreportie				7
2.2 Parrainage des	s entreprises				
2.3 Contributions	financières sons contreportie	-18 402,90		學所是 海口	
2.4 Autres produit	s non liés à la générosité du public	-2,25			
3. SUBVENTIONS	ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-3 988,00			
4. REPRISES SUR F	PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. UTILISATIONS E	DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-10 987,17			
TOTAL		-1 078 701,36	-1 045 321,04		

	Décem	Décembre 2020		Décembre 2019	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-64 537,36	-64 537,36			
Bénévolat	-63 436,96	-63 436,96			
Prestations en noture		Sylvering			
Dons en nature	-1 100,40	-1 100,40	THE TOTAL	T 35.5 T 25.5	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
Prestations en nature		STREET		T DEPOSITE OF	
Dons en noture			CONTRACTOR	在 伊工工工工作	
TOTAL	-64 537,36	-64 537,36			

REPORTING - COMITÉ DE MEURTHE ET MOSELLE	REPORTING - COMITÉ DE MEURTHE ET MOSELLE Décembre 2020		Décembre 2019	
EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
L. MISSIONS SOCIALES	634 076,98	634 076,98		
1.1 Réalisées en France	634 076,98	634 076,98		
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	255 531,48	255 531,48		
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	378 545,50	378 545,50		
1.2 Réalisées à l'étranger		Comment of the Commen	100	
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	138 327,61	119924,71		
2.1 Frais d'oppel à la générosité du public	137 887,61	119 484,71		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	440,00	440,00		2 20 1 6 6 8
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	117 340,77	113 350,52		
3.1 Frais d'information et de communication	105,00	105,00		A State Street
3.2 Frais de fonctionnement	100 015,20	96 024,95		
3.3 Autres charges	17 220,57	17 220,57		
A. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	877,00	877,00		
S. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	741,00			
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES	891,363,36	868 229,21		
EXCÉDENT OU DÉFICIT	187 338,00			5.3

	Décem	bre 2020	Décembre 2019	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	32 403,37	32 403,37		
Réalisées en France	32 403,37	32 403,37		
Réalisées à l'étranger			AT SELECT	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	19 029,58	19 029,58		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	13 104,41	13 104,41		
TOTAL	64 537,36	64 537,36		

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Manifestations	492	
→ Ventes (dont abonnement à vivre)	860	
→ Autres produits affectés aux missions sociales	168	
→ Produits financiers	3 637	
→ Quotes-parts de générosité reçues d'autres entités	13 205	
→		
→		
Total	18 362	0

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Autres produits d'activités annexes	2	
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public : → Redevances d'actifs incorporels		- s
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	2	Delthic state file.

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- · Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	10 987	
Total	10 987	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales;
- · Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

Les charges indirectes sont des charges de structure qui sont imputées sur d'autres rubriques en fonction d'une règle d'affectation préétablie. La méthode d'affectation des couts indirects est définie de la façon suivante mentionnée ci-dessous et garde un caractère permanent.

Cette méthodologie a été validée par le Conseil d'Administration en date du 19 septembre 2018.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	70%		30%	100%
Entretien des locaux	70%		30%	100%
Electricité et eau	70%		30%	100%
Téléphone	70%	1	30%	100%
Frais de véhicule (loyers-carburants-entretiens Autres (à préciser)	75%		25%	100%

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	50%	50%
Actions d'information, de prévention et de dépistage	20%	20%
Actions de formation		
Actions de recherche	10%	10%
Actions de societé et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	- 1	
Frais de fonctionnement (dont communication)	20%	20%
Total	100%	100%

4.3.2 Missions sociales

Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	152 863	
Actions d'information, prévention, dépistage	59 575	
Actions de formation	5 181	
Actions de recherche	37 913	
Actions autres		
Total	255 532	
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	65 000	
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	313 545	
Actions autres		
Total	378 545	(

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	105	
Frais de gestion	77 757	
Impôts et taxes	100	
Cotisation statutaire 10%	22 159	
Total	100 121	0

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et déprécations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat Prestation	SMIC x 1,5 Tarif négocié	63 437	87 304
Dons en nature	Talli hogoolo	1 100	1 191
	Total	64 537	88 495

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT		Missions soci	sociales		Frai recherche	Frais de recherche de fonds	Fraic de	Dotations	Impôfe sur		TOTAL
ENTRE	Réalisées en France	en France	Réalisées	Réalisées à l'étranger		100 0000	fonction-	aux	les	Report en	COMPTE DE
LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générœité du public	Autres ressources	nement	provisions	bénéfices	ronds dedies	RÉSULTAT
Achats de marchandises	780										780
Variation de stock											
Autres achats et charges externes	111274				135 028	4	70 326				377 008
Aides financières	38 727	378 546									417 273
Impôts, taxes et versement assimilés	438						8				88
Salaires et traitements	27 668						6561				34 239
Charges sociales	10 453						2465				298
Doations aux amortissements et dépréciations	. 19789						8481	877			84
Dotations aux prévisions											
Reports en fonds dédiés											
Autres charges	46 462				2 859		22.256				71577
Charges financières											!
Charges exceptionnelles							7 152				7,52
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices									741		741
TOTAL	255.531	378 546	0	0	137 887	440	117.341	778	741	0	891363

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE	Missions sociales	sociales	Frais de	Frais de	TOTAL
LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger	recherche de fonds	fonction- nement	COMPTE DE RESULTAT
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens			1 100		1 100
Prestations de services					
Personnel bénévole	32 403		17 930	13 104	63 437
IATOT	32 403	0	19 030	13 104	64 537

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques		Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions		5 400 0
	Total	5 400

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques		Exercice 2020
Produits exceptionnels		
\rightarrow		
→		
→		
→		
	Total	0
Charges exceptionnelles		
→ Charge sur exercice antérieur		7 152
→		
→		
→		
→		
→		
→		
	Total	7 152

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIGUE 054 - COMITÉ DE MEURTHE ET MOSELLE	Décembre 2020	Décembre 2019
Détails RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-1 045 321,04	
1.1 Cotisations sans contrepartie	-65 832,00	
1.2 Dons, legs et mécénat	-961 126,31	
Dons manuels non affectés	-631 787,91	
Dons manuels affectés	-11 410,43	
Legs, donations et assurances-vie non affectés	-304 418,80	
Legs et autres libéralités affectés	-13 509,17	
Mécenat		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-18 362,73	
Manifestations	-492,00	
Ventes (dont abonnement à vivre)	-860,00	
Prestations et autres ventes		
Activités de récupération		
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	-168,38	
Autres produits affectés		
Produits financiers	-3 637,35	
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-13 205,00	
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		the state of the s
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège	State of the state	= 1 10 pt. 1 to 1 10 to 1
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES	-1 045 321,04	
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	-1 045 321,04	
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	1 699 480,89	75, 3, 3, 7, 1, 10)
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	177 091,83	
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	28 270,35	
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 904 843,07	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-64 537,36	
Bénévolat	-63 436,96	
Prestations en nature		
Dons en nature	-1 100,40	
TOTAL	-64 537,36	
IVIAL	01001,00	

054 - COMITÉ DE MEURTHE ET MOSELLE	Décembre 2020	Décembre 2019
Détails EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	634 076,98	
1.1 Réalisées en France	634 076,98	great executive of
Actions réalisées par l'organisme	255 531,48	2.11 (1.11 (
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	152 862,74 59 574,69	
Actions de prevention et de promotion du depistage en direction du public Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres public		
Actions de société et politique de santé	4 347,89	
Actions Internationales réalisées par l'organisme		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	37 913,00	
Actions de création-subvention-administration d'établissement Autres actions		
Versements à d'autres organismes agissant en France	378 545,50	
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé	65 000,00	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres public		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	313 545,50	
Programmes nationaux Programmes régionaux et départementaux	282 545,50 31 000,00	
Programmes regionaux et departementaux Mission reversement legs	31 000,00	
Autres actions		
Actions de société et politique de santé		
1.2 Réalisées à l'étranger		
Actions réalisées par l'organisme		23.5, 17.11
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	440,004,74	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	119 924,71 119 484,71	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public Frais d'appel de dons	114 166,43	
Frais d'appel des legs	131,50	
Frais traitements des dons	5 186,78	
Frais de traitements des legs		
Frais de campagne pour des dons en nature		
Achats pour manifestations et reventes Activités de récupérations	-	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	440,00	
Frais de Recherche de Mécénat Aldes aux Malades		
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades Concours ext-parrainage entp info, Prév, Dép		
Concours ext-parralnage entp into, riev, Dep		
Concours ext-parrainage entp Recherche		
Frais de recherche partenariat	440,00	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	113 350,52	
3.1 Frais d'information et de communication Frais d'information et de communication externe	105,00	
Frais d'information et de communication externe Frais d'information et de communication interne	105,00	
3.2 Frais de fonctionnement	96 024,95	
Frais de gestion	73 766,53	
Formation administrative		,
Impôts et taxes	99,69	
Cotisation statutaire 10% 3,3 Autres charges	22 158,73 17 220,57	5-50-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00
Charges financières	8 739,46	
Dotations aux amortissements	8 481,11	
Charges exceptionnelles		
TOTAL DES EMPLOIS	867 352,21	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	877,00	
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	177 091,83	
TOTAL	1 045 321,04	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	32 403,37	
Réalisées en France	32 403,37	
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	19 029,58	
3, CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	13 104,41	
TOTAL	64 537,36	
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés a la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés a la générosité du public en fin d'exercice		

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investisseme nt	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009		0	0	0	0	0	0
2010		0	0	0	0	0	0
2011		5 124	0	0	5 124	0	0
2012	1	0	0	0	0	0	0
2013	1	133 338	0	0	133 338	11 895	11 895
2014	1	23 561	0	0	23 561	2 356	2 356
2015		26 036	0	0	26 036	2 408	2 408
2016		81 579	0	0	81 579	8 610	8 610
2017		4 055	0	0	4 055	598	598
2018		1 290	0	0	1 290	430	430
2019		7 125	0	0	7 125	1 974	1 974
2020		0	0	0	0	0	0
	Total	282 108	0	0	282 108	28 270	28 270

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 15 décembre 2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock de 1 699 480,89 euros ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc	18			
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	31	3679	2,24	55 994,38
Bénévoles de terrain	and the second second	-		
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc réunions	5	120	0,07	1 826,40
Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD	13	369	0,22	5 616,18
Collecte de matériels (cartouches, téléphones) Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises Autres.				
Total	67	4 168	3.	63 437

⁽¹⁾ A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres	1	1 881	1
Total	1	1 881	1

^{(1) =} nombre d'heures DADS/1820 heures

⁽²⁾ Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions	Frais de transport et hébergement Restauration	4 772
•••		

	Total	4 772

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 8 229 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.